

REGLEMENT INTERIEUR LA MARELLE

Ce règlement intérieur a pour but de définir l'organisation, de rappeler les règles générales et permanentes relatives à l'accès et au fonctionnement de LA MARELLE d'« Anim'En Folie » au sein de la commune de Torfou SEVREMOINE.

1. IMPLANTATION

Nom et coordonnées de l'établissement :

Association Anim'En Folie
Maison de l'enfance
Espace Saint Hubert - TORFOU
49660 SEVREMOINE
Tel : 02 41 64 10 67
Courriel : periscolaire.torfou@orange.fr
Site : <http://animenfolie-torfou.jimdo.com>

2. RESPONSABLE

Michelle GABORIAU - Administratrices et référentes Marelle

4. MODALITES D'ACCUEIL

La Marelle est un lieu de rencontre pour les enfants de 0 à 3 ans. C'est un lieu important pour le développement de l'enfant. Il lui permet de jouer avec d'autres enfants, d'apprendre à partager, de découvrir la vie en collectivité... c'est une première expérience qui l'aidera pour sa future rentrée à l'école.

Les enfants sont admis jusqu'à ce qu'ils soient scolarisés. Un enfant scolarisé ne sera pas admis à la Marelle.

L'enfant est accompagné, soit de l'assistante maternelle, soit d'un parent. L'enfant est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne.

Les jeux et le matériel sont mis à disposition des enfants. Merci de laisser le lieu propre et de ranger les jeux. L'enfant doit se munir de chaussons ou de chaussettes pour qu'il puisse marcher sur les tapis.

Horaires d'ouverture : La Marelle est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 11h45.

La Marelle est fermée pendant les vacances scolaires.

Lorsqu'un enfant est malade, il est souhaité qu'il ne fréquente pas la Marelle afin d'éviter toutes contagions.

5. PARTICIPATION DES FAMILLES

Tarification : La cotisation est de 5€ par famille par an (de septembre à juin) pour les familles non adhérentes aux autres services proposés par l'association.

6. ANIMATIONS

- Activités proposées :
- Anniversaires tous les mois
 - Rencontre trimestrielle avec les résidents de la maison de retraite de Torfou
 - Intervention du RAM (Relais d'Assistants Maternels) une fois par mois, réservé exclusivement aux assistantes maternelles
 - Fabrication de cadeaux pour Noël et fête des parents.